

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20240903

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six septembre à 19 h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqué s'est réuni à Val d'Etangson (Evallé) en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

## Étaient Présents :

Date de convocation	MM. BORDEAU Christian, CHÉRON Michel, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GRÉMILLON Patrick, GUIBERT Aris, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MASSÉ Nicolas, MERCIER Marc, NICOLAÏ Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, MM. DUPIN Christian, HUGUET Jean-Pierre membres suppléants.
18 septembre 2024	
Date d'affichage	
18 septembre 2024	
Nombre de conseillers	
En exercice : 42	
Présents : 34	
Votants : 38	

## Étaient excusés :

M. BOSNYAK Yvan  
M. CHABILLANT Jean-Luc  
M. DARROY Claude démissionnaire remplacé par son suppléant M. DUPIN Christian  
M. GAUTHIER Renaud  
M. GUIBERT Cédric donne pouvoir à Mme MENU Catherine  
M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à M. MARTEL Jean-Pierre  
M. MORIN Sébastien  
M. POTTIER Louis remplacé par son suppléant M. HUGUET Jean-Pierre  
Mme LELONG Françoise donne pouvoir à M. LEROY Michel  
Mme PRIEUR Sergine donne pouvoir à M. PLUT Jean-Claude

Madame RENARD Candy est nommée secrétaire de séance.

**OBJET :**

## **PETITE ENFANCE PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE**

Vu le code de la commande publique,  
Vu les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence « Action sociale d'intérêt communautaire »,  
Vu la délibération définissant d'intérêt communautaire, le Relais Parents Enfants,  
Vu la convention constitutive du groupement de commandes, du 10 juin 2024, relative à la passation d'un marché public pour un programme d'accompagnement des projets de création de maisons d'assistants maternels et maisons d'assistants maternels actuellement ouvertes,

La Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille et neuf communes du territoire sont signataires de la Convention territoriale globale, avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), en date du 28 septembre 2023. Dans ce cadre, les communes de Lavaré, Vibraye, Semur-en-Vallon et Montaillé ont élaboré un plan d'action de création d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM) pour pallier la baisse significative du nombre de places d'accueil du jeune enfant et favoriser le maintien des effectifs scolaires.

A l'échelle nationale, la création du Fond d'innovation pour la petite enfance vise à faire émerger des territoires « accélérateurs » du déploiement du service public de la petite enfance en soutenant des projets innovants et inspirants, qui renouvellent le cadre d'intervention des modes d'accueil, et pour lesquels les fonds de droit commun connaissent des limites. Dans ce cadre, la CCVBA a été retenue dans le cadre d'un appel à projet par une proposition de programme d'accompagnement spécifique aux professionnelles en MAM et porteurs de projets, sur deux axes repérés :

- ✓ Approfondir la qualité d'accueil des enfants et la qualité de vie au travail des professionnels
- ✓ Renouveler les formes de soutien à l'accueil individuel

Ce programme d'accompagnement des MAM vise à répondre aux besoins spécifiques de ces professionnelles en proposant un accompagnement dédié et adapté par un prestataire extérieur, expert dans le domaine de la petite enfance et de l'accompagnement d'équipe, afin de soutenir les assistantes maternelles en MAM et porteurs de projet. Le soutien à la création des MAM est une compétence communale. La Communauté de communes, via le Relais petite enfance, exerce la compétence d'accompagnement des assistantes maternelles. Le programme est donc porté et financé conjointement par les communes engagées dans le projet (Lavaré, Montaillé, Semur-en-Vallon, Vibraye) et la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.

Ainsi, la communauté de communes et les communes citées ont constitué un groupement de commandes pour la passation d'un marché public pour un programme d'accompagnement des Maisons d'Assistants maternelles. La communauté de communes assure le pilotage et la coordination du programme dans le cadre de la mission du Chargé de coopération Convention territoriale globale, en lien étroit avec les élus et les professionnels communautaires et communaux. Une consultation a donc été lancée le 24 juin 2024, pour un programme d'accompagnement des projets de création de Maisons d'Assistants Maternels et Maisons d'Assistants Maternels actuellement ouvertes, des communes engagées. La date limite de remise des offres était fixée au 29 juillet 2024.

Monsieur le Président présente le rapport d'analyse des offres et le classement proposé par le comité de pilotage du groupement de commandes :

N° pli	Nom du candidat	CP	Ville	Offre HT sur la base du détail quantitatif estimatif	Valeur technique Note / 60	Disponibilit é Note /10	Prix Note /30	Note Totale / 100	Classement
1	Ludivine Ledru 2LSynergie	61260	Mate - Val de Perche	79 940,00 €	59,00	8,00	30,00	97,00	1

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 30 voix POUR, 8 ABSTENTIONS, à la majorité :

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement proposé,
- **ATTRIBUE** l'accord-cadre de service à l'entreprise individuelle Ludivine Ledru 2LSynergie, pour un montant de 79 940 € HT (sur la base du détail quantitatif estimatif),
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'accord-cadre ainsi que tous les actes d'exécution afférents.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 26 septembre 2024

La secrétaire de séance,  
Candy RENARD



Le Président,  
MICHEL LEROY  
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des  
VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE  
10, Rue Saint-Pierre  
72120 SAINT-CALAIS

